



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 28 juin 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 13

AVENANT n°1 (GEND/DSF/SDAF - n° 27836)

à la Délégation de gestion du 30 janvier 2023 relative à la contractualisation et à l'exécution financière de prestations externes d'audits visant à labellisation des organismes d'entretien étatiques des aéronefs d'Etat.

Du 25 juin 2024

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DES ARMÉES :

Sous-direction de la préfiguration de l'agence ministériel de gestion.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE :

Sous-direction administratif et financière de la gendarmerie nationale.

AVENANT n°1 (GEND/DSF/SDAF – n° 27836) à la Délégation de gestion du 30 janvier 2023 relative à la contractualisation et à l'exécution financière de prestations externes d'audits visant à labellisation des organismes d'entretien étatiques des aéronefs d'Etat.

Du 25 juin 2024

NOR A R M S 2 4 0 1 1 9 3 Q

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Convention du 30 janvier 2023 de délégation de gestion relative à la contractualisation et l'exécution financière de prestations externes d'audits visant à la labellisation des organismes d'entretien étatiques des aéronefs d'Etat.](#)

Référence de publication :

Entre

La direction générale de la gendarmerie nationale,
représentée par le général de brigade Jean-Marc MICHELET, sous-directeur administratif et financier de la gendarmerie nationale, désignée sous le terme de "délégrant", d'une part,

Et

La sous-direction de la préfiguration de l'agence ministérielle de gestion (SDPAMG),
représentée par Monsieur Jean-François POISSON, administrateur de l'Etat, désigné sous le terme de "délégataire", d'autre part,

Ci-après dénommées Les Parties,

Vu la décision du 6 mai 2024 portant délégation de signature (direction générale de la gendarmerie nationale - direction des soutiens et des finances) ,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les parties ont signé une délégation de gestion le 30 janvier 2023, afin de définir le cadre d'intervention et le périmètre de la sous-direction de la préfiguration de l'agence ministérielle de gestion (SDPAMG) dans la contractualisation et l'exécution financière de prestations externes d'audits visant à labellisation des organismes d'entretien étatiques des aéronefs d'Etat , marché dit « OSAC » au profit de la direction générale de la gendarmerie nationale ainsi que les engagements réciproques des Parties.

Suite à une évolution des imputations budgétaires, notamment du changement de l'activité budgétaire supportant ces dépenses, les parties sont convenues de modifier l'article 6 de la délégation de gestion en application des dispositions de son article 8. Tel est l'objet du présent avenant.

Les parties ont donc convenu ce qui suit, les autres clauses demeurant identiques.

Article 1^{er}. - Modification de l'article 6 « Exécution financière et imputation budgétaire »

Le contenu de l'article 6 est rédigé ainsi qu'il suit :

Le montant maximum des crédits délégués est limité en autorisations d'engagement et en crédits de paiement conformément aux montants indiqués à l'annexe financière. Celle-ci fait en tant que de besoin l'objet d'une actualisation annuelle sur la base des travaux programmation validés entre la Direction de la sécurité aéronautique de l'État (DSAé) et le commandement des forces aériennes de la Gendarmerie nationale. Le cas échéant, le délégrant avise le délégataire par courriel de la diminution de ce montant.

En cas d'insuffisance de crédits, le délégataire informe sans délai le délégrant. À défaut d'ajustement de la dotation, le délégataire suspend l'exécution des opérations en cours concernées. Les intérêts moratoires et tout autre frais éventuel résultant sont à la charge du délégrant.

Les moyens financiers alloués par le délégrant pour l'exécution de la présente délégation portent sur des crédits inscrits sur:

- le programme 152 « gendarmerie nationale » ;
- le budget opérationnel de programme *0152-CDGN* - national commandement et soutien ;
- centre financier : *0152-CDGN-CDEF* - centrale Défense
- domaine fonctionnel : *0152-04-01*
- centre de coût : *GNOEMFA078*
- activité : *15231300114*

Le présent avenant prend effet à la date de signature des deux parties.

Article 2 - Publication

Le présent avenant sera publié conjointement au *Bulletin officiel des armées* et au *Bulletin officiel du ministère de l'intérieur*.

A Paris, le 25 juin 2024.

Le déléguant :

*Le général de brigade,
Sous-directeur administratif et financier de la gendarmerie nationale,*

Jean-Marc MICHELET.

Le délégataire :

Le sous-directeur de la préfiguration de l'agence ministérielle de gestion,

Jean-François POISSON.